

Convoqué le 05/06/20, le conseil s'est réuni le 13/06/20 à 18h30  
Le secrétariat est assuré par Th. Nonnotte  
Tous les membres sont présents

→ Compte de Gestion 2019 - - - - - 20/12

Le conseil approuve, à l'unanimité le compte de gestion 2019 présenté par le maire dont les résultats sont :

- En INVESTISSEMENT, un excédent de 109.455 €
- En FONCTIONNEMENT, un excédent de 203.600 €

→ Compte Administratif 2019 et Affectation des résultats - - - - - 20/13

Le maire présente le compte administratif 2019, en tous points, identique au compte de gestion du trésorier

- FONCTIONNEMENT :
  - Dépenses : 49.515,14 €
  - Recettes : 64.698,45 €
- INVESTISSEMENT :
  - Dépenses : 6.001,19 €
  - Recettes : 18.756,83 €

Le conseil (10/10) approuve le CA 2019  
Les résultats cumulés sont ainsi affectés :

- Compte 001 = recettes d'investissement : 109.455 €
  - Compte 002 = recettes de fonctionnement : 203.600 €
- avec l'accord du conseil : 10/10

→ Taxes Directes Locales - - - - - 20/14

Sur proposition du maire, le conseil décide d'appliquer une augmentation uniforme de 2% sur le taux des Taxes Foncières portant ainsi les taux à :

- 7,45% pour le foncier bâti,
  - et 13,82% pour le foncier non bâti
- pour un produit attendu de 7630 euros.

→ Budget Prévisionnel 2020 - - - - - 20/15

Le maire présente, dans le détail, tous les articles composant le budget de la commune pour 2020.  
Le conseil (M/M) approuve le BP sur les bases suivantes :

- Fonctionnement :
  - dépenses = 64.535 €
  - recettes = 266.466 €
- Investissement :
  - dépenses = 33.835 €
  - recettes = 125.400 €

→ Location emplacements taxi - - - - - 20/16

Après discussion, le conseil décide d'établir le coût de stationnement pour une place de taxi, en 2020, à 100 euros  
La commune loue actuellement deux places de taxi  
Pour : 6  
Contre : 5

→ Taxe d'effouage 2020 - - - - - 20/17

Son montant est fixé à 35 euros  
Elle concerne 5 bénéficiaires

→ Allocation Compensatoire votée 2020 - - - - - 20/18  
Amortissement sur 12n à compter de 2021

Le maire propose d'amortir sur une année (2021) la dépense AC votée d'un montant de 1.820,31 € pour 2020  
Le conseil accepte et valide cette décision (M/M)

→ Subvention au Comité des Fêtes - - - - - 20/19

Le conseil (M/M) décide d'attribuer une subvention de 400 euros pour 2020 au Comité des Fêtes.

Autres points

- Le conseil propose une liste de 24 noms qui sera soumise à la DGFIP pour établir la Commission Communale des Impôts Directs
- Sécurité = des propositions seront faites pour apaiser la circulation (vitesse) dans le village.

La séance est levée à 20h30

Le Maire, Le Secrétaire, Les Conseillers,